

République Française –
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2021-05 du Comité syndical du 8 janvier 2021

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 8 Janvier 2021 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 17 Décembre 2020.

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents<br>(en présentiel ou en<br>visioconférence) OU<br>représentés : | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Jacky PEREZ, Claude CARCELLER, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL est représentée par Gaëlle LEVEQUE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST |
| Absents ou<br>excusés :                                                          | Sébastien ANDRAL, Bernard COSTE, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Montserrat MARK, Marie-Pierre PONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Etaient<br>également<br>présents (en<br>présentiel ou en<br>visioconférence)     | Martine BONNET, Daniel JAUDON, Jean-Pierre PUGENS, Françoise OLIVIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 28- Votants : 24          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**Considérant**, la présentation sur les orientations budgétaires du Pays annexée au présent rapport,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le 11 Décembre 2020,

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du Sydel Pays Cœur d'Hérault doit, chaque année, présenter au Comité Syndical un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément aux mêmes articles du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour son projet de budget primitif 2021, sont définies dans la Présentation annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2021.

**Le Comité Syndical**  
Après en avoir délibéré,

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
1505 1373 2-1

**DECIDE**

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour l'exercice 2021 lors de la séance du Comité Syndical du 8 Janvier 2021.

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 15 Janvier 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 15 Janvier 2021

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

Publiée le 15 Janvier 2021  
Transmise le 15 Janvier 2021



# Débat Orientation Budgétaire

## DOB 2021

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

- 5 FEV. 2021

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Comité Syndical 8 janvier 2021



# SOMMAIRE

## 1. Présentation

- Cadre juridique du DOB
- Éléments de contexte général
- Bilan 2020, en bref
- Situation financière fin 2020
- Informations concernant le personnel
- Grands principes du DOB 2021
- Préparer le budget primitif 2021, Dépenses et Ressources
- Conclusions

## 2. Débat





# PRESENTATION

# Cadre juridique du DOB

- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire qui se déroule **dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif**
- Une délibération prend acte de la tenue du DOB
- Le DOB permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur la situation financière de la collectivité
- Le DOB doit être transmis aux membres du Sydel (Comcom, CD34, CCI et CMA) dans un délai de 15 jours après son examen
- Le DOB doit faire l'objet d'une publicité dans les mêmes délais

## ❖ National : contexte général

- Au moment où se tient notre DOB, le contexte national est encore incertain. Toutefois, le Projet de Loi de Finances 2021 indique :
  - ➡ **Prévision de croissance** le FMI s'attend pour l'économie française à un rebond de 6% en 2021 et le PLF 2021 de 8%
  - ➡ **Plan de relance** de 100 milliards d'euros sur 2 ans
  - ➡ **Réduction de 10 milliards de la fiscalité économique locale (suppression CVAE\* des régions, TFPB\*, CFE\*)**
    - la compensation provenant d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat
    - mais, pas de précisions sur la compensation des hausses de taux



# ❖ National : contexte général

- Au moment où se tient notre DOB, le contexte national est encore incertain. Toutefois, le Projet de Loi de Finances 2021 indique :

## ➡ Stabilisation des dotations

- « filet de sécurité » pour les recettes du bloc communal
- FCTVA\* et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmentent
- Soutien investissement : rénovation thermique des bâtiments
- DGF\* sera stable
- DETR\*, DSIL\*, DSID\* et DPV\* seront reconduits au niveau de 2020

⇒ Stabilité aux profit des collectivités en DSU\* et DSR\*

## ➡ La suppression de la taxe d'habitation

- ➡ Les ZRR\* et les ZFU\* devraient être prorogés pour deux ans

\* Voir sigles en annexe

## ❖ National : Plan de relance

- **Relance territorialisée, dotée de 16 milliards** parmi les 100 milliards du plan France relance
- 3 grands objectifs : « verdissement de l'économie, amélioration de la compétitivité des entreprises, le soutien aux plus fragiles »
- Pour les collectivités : 1/3 devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire
- Types d'intervention identifiés attribuer localement des financements via :
  - des appels à projets déconcentrés
  - des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets *au profit des projets d'investissement les plus matures et les plus pertinents de votre territoire*
  - des crédits correspondant aux lignes de France relance, fléchés sur les projets *pertinents sur leur territoire*
- La répartition des crédits doit donner lieu à **l'inscription d'ici à fin 2020 dans un "accord régional de la relance"**, signé entre l'État et le Conseil régional. **Cet accord qui doit être négocié dans le même calendrier que celui des CPER 2021-2027.**
- Au niveau infrarégional, **les contrats de relance et de transition écologique déclineront localement le plan de relance** (contrat de ruralité)

## ❖ National : liens avec l'Europe

- ➡ Le **report à fin 2022 de la clôture de l'actuelle programmation LEADER** est confirmé
  - afin de faciliter l'utilisation des fonds
  - et d'éviter les dégagements d'office.
- ➡ Le **renouvellement en 2022 de tous les financements Européens**



# ❖ National : contexte général

➡ Ce contexte nous incite à

- **poursuivre la dynamique et les engagements du Pays** aux cotés des communes et des intercommunalités du territoire afin **d'optimiser les économies d'échelles**
- **maintenir les équilibres et la solidarité des participations aux Pays** afin de conserver une **dynamique territoriale** et **saisir les opportunités** de manière collective sur les appels à projets et co-financements (Région, Etat, Europe, Fondations..)
- **négocier avec l'Etat** pour le portage par le Pays de **l'inscription de projets structurants dans le plan de relance, les politiques contractuelles** (Petites villes de demain, CLS...) et dans le futur **CPER 2021-2027**

# ❖ Régional : Orientations

- ➡ **Mise en œuvre de l'ensemble des politiques régionales d'accompagnement** (plan Vitalité des territoires, Contrats Bourg Centre, Contrats Grands sites d'Occitanie, régime d'aides à l'immobilier d'entreprises, aux entreprises...
- ➡ **Renouvellement de l'exécutif régional en 2021**
- ➡ **Suivi des travaux liés à l'élaboration du CPER**
- ➡ La Région met l'accent sur notre alimentation
- ➡ Assemblée des Territoires / Parlement de la Montagne
- ➡ Mise en place du SRADDET
- ➡ **Mise en place des contrats avec les territoires**

➡ Ce contexte régional nous incite à **poursuivre la politique de concertation et d'intégration de nos actions dans la contractualisation en cours avec la Région.**



# ❖ Territorial : Orientations

- Poursuite de la mise en œuvre des 6 défis de la Charte de développement du Pays 2014-2025

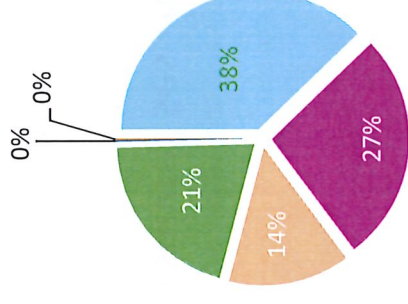
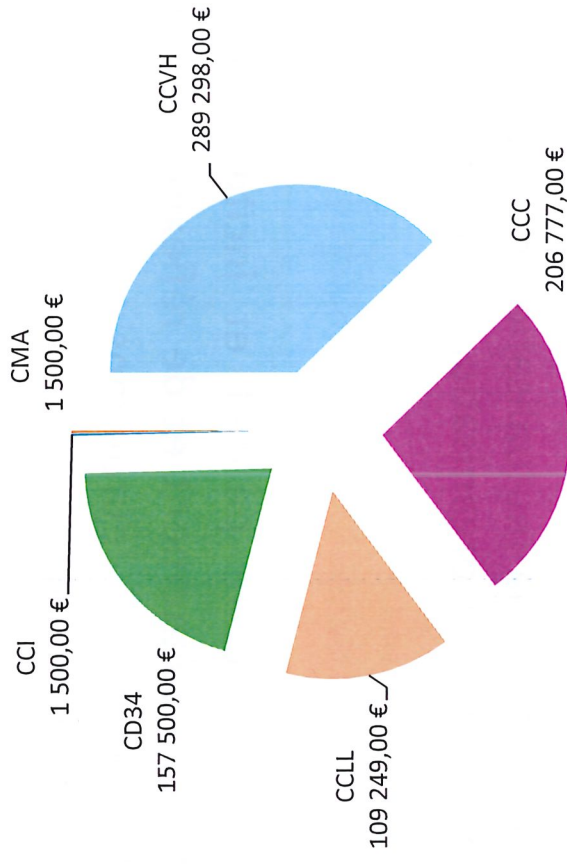
**2019-2020 → évaluations & actualisation en lien avec les renouvellements des exécutifs locaux**

- Maturation dans la prise de conscience de l'intérêt de porter un projet commun ...
- Tendence à la mutualisation des actions d'intérêt inter – communautaire, réflexion sur des organisations territoriales

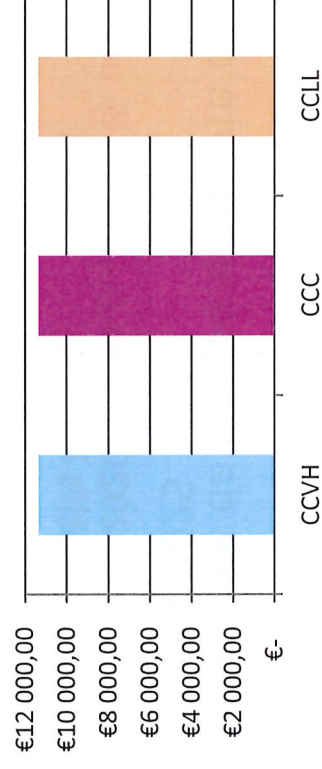
➤ Ce contexte permet et incite le Pays à poursuivre ses missions d'accompagnement et de réflexion : SCoT, Santé, Appui aux entreprises, Programmes européens, Tourisme et patrimoine, Schémas environnementaux...



## Participation statutaires 2020

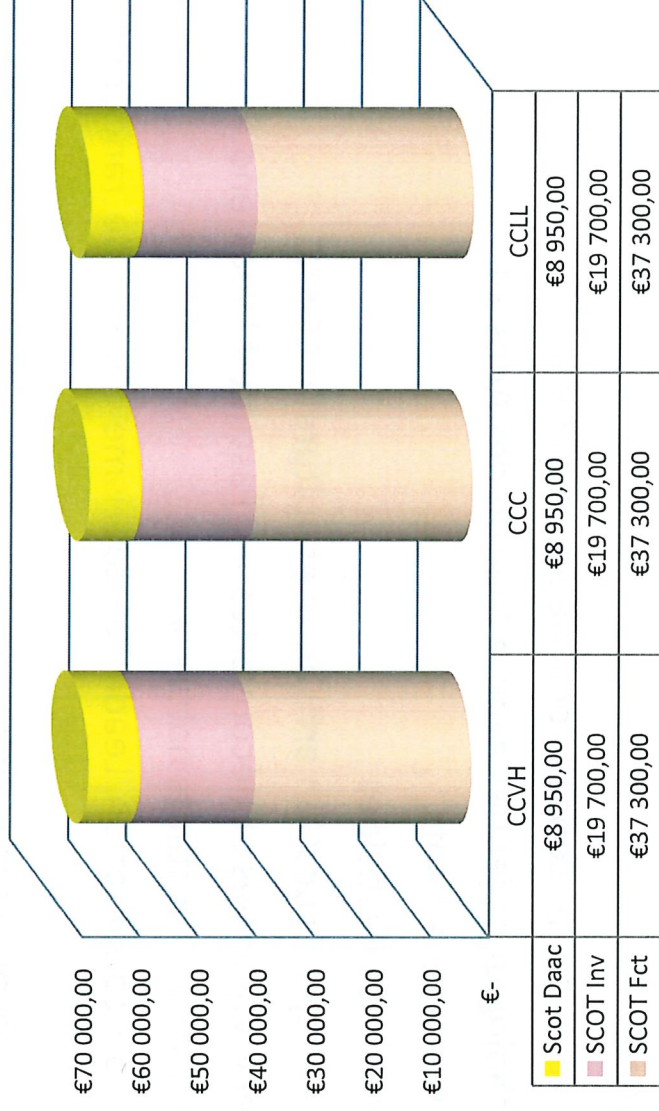


## Participation Tourisme 2020

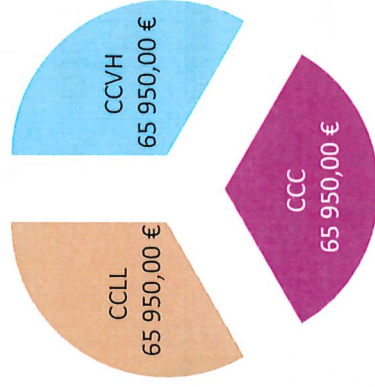


➡ **Poursuite des équilibres financiers en 2021**

## Participation Scot 2020



## Total Participations Scot 2020



➡ **Poursuite des équilibres financiers en 2021**

# Bilan 2020, en bref

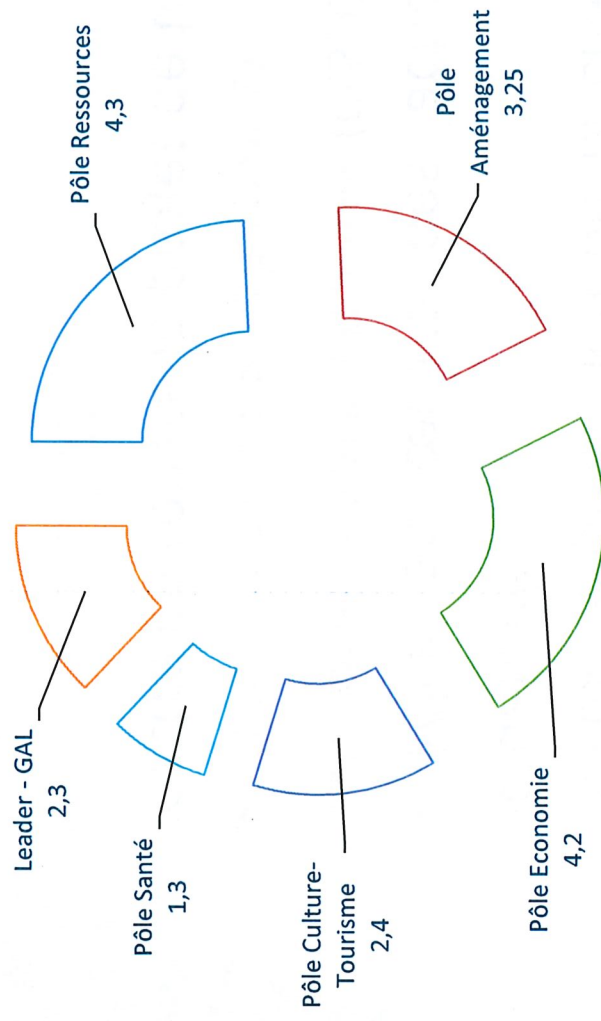
15/12/2020

- Renouvellement de l'exécutif et adaptation des statuts
- Accompagnement territorial « cellule de crise » Economie, Tourisme, Santé pendant les épisodes « covid 19 »
- Lauréat 2020 « Programme National pour l'alimentation »
- Lauréat 2020 « Charte Forestière Territorial »
- Approbation PCAET
- Approbation Charte forestière
- Poursuite élaboration SCOT vers étape DOO
- Poursuite étude DAAC
- Lancement des travaux sur le Conseil Local de Santé mentale
- Consultations psychologiques jeunes avec la Maison des Ados 34
- Mooc Alimentation jeunes enfants
- Audit patrimoniale sur les Pesticides
- Lancement Appel à Projet Education artistique et culturelle CGEAC
- Promotion du label « Vignobles et découvertes » « Fascinant Week-end »
- Promotion APN en vidéo : « Instants nature »
- Elaboration projet de coopération Leader et tourisme : « sac de randonnée oeno »
- Création plateforme covoiturage « Picholines »
- Poursuite des Programmes européens LEADER et ATI
- ...

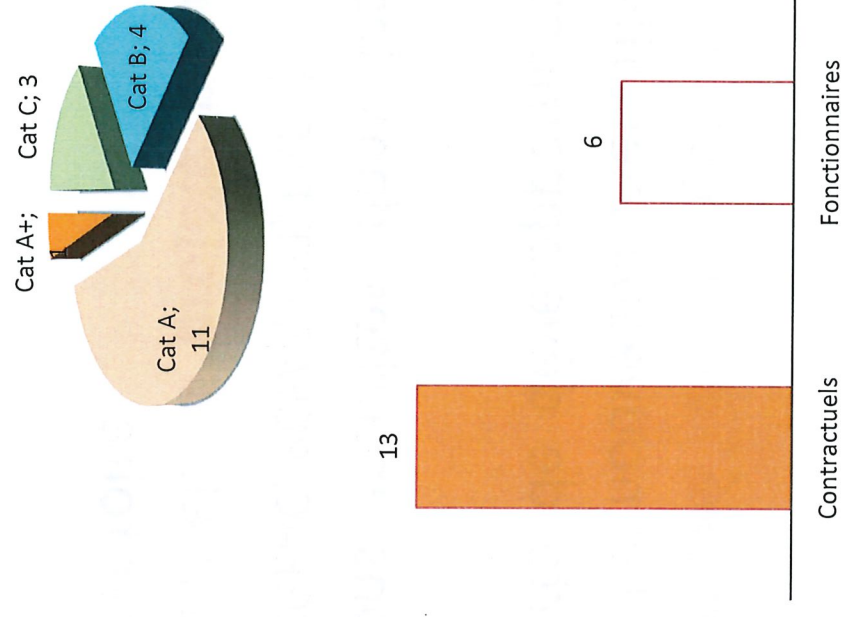


# ❖ Ressources Humaines : 19 agents (17.75 ETP)

## Répartition des agents par Pôles



## Répartition des Agents



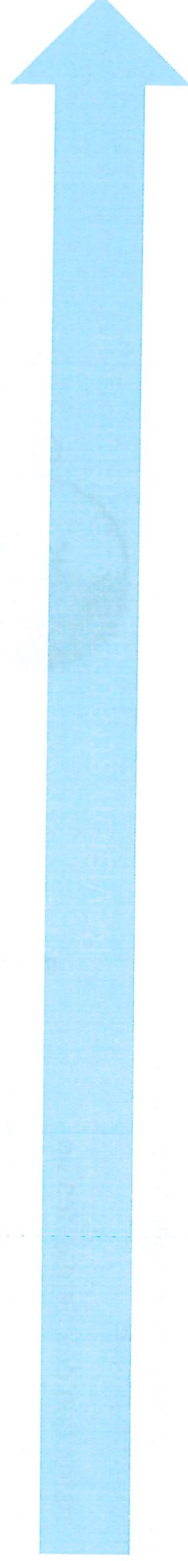
## o Priorités 2021

- **Actualisation des orientations du projet de territoire du Sydel** en lien avec les nouveaux exécutifs locaux, approbation de la charte de développement actualisée
- Mise en œuvre des actions inscrites dans les **politiques contractuelles** (CLS, CGEAC, PCEAT, CFT, PAT...)
- **Répondre aux différents appels à projets** pour mettre en œuvre le projet de territoire
- **Arrêt du SCOT**
- **Finaliser l'étude sur la convergence des OT**

... priorités thématiques par Pôles



## • Pôle Direction / Ressources



Poursuivre  
l'animation  
territoriale

Appropriation  
par les  
nouveaux  
élus du rôle  
fédérateur et  
stratégique  
du Pays

Pilotage des  
Contrats et  
Projets,  
retombées sur le  
territoire : Contrat  
régional, CEE, ATI...

Suivi des  
subventions  
(acomptes et  
avances dès les  
seuils atteints)  
afin d'éviter le  
recours à la  
ligne de  
trésorerie

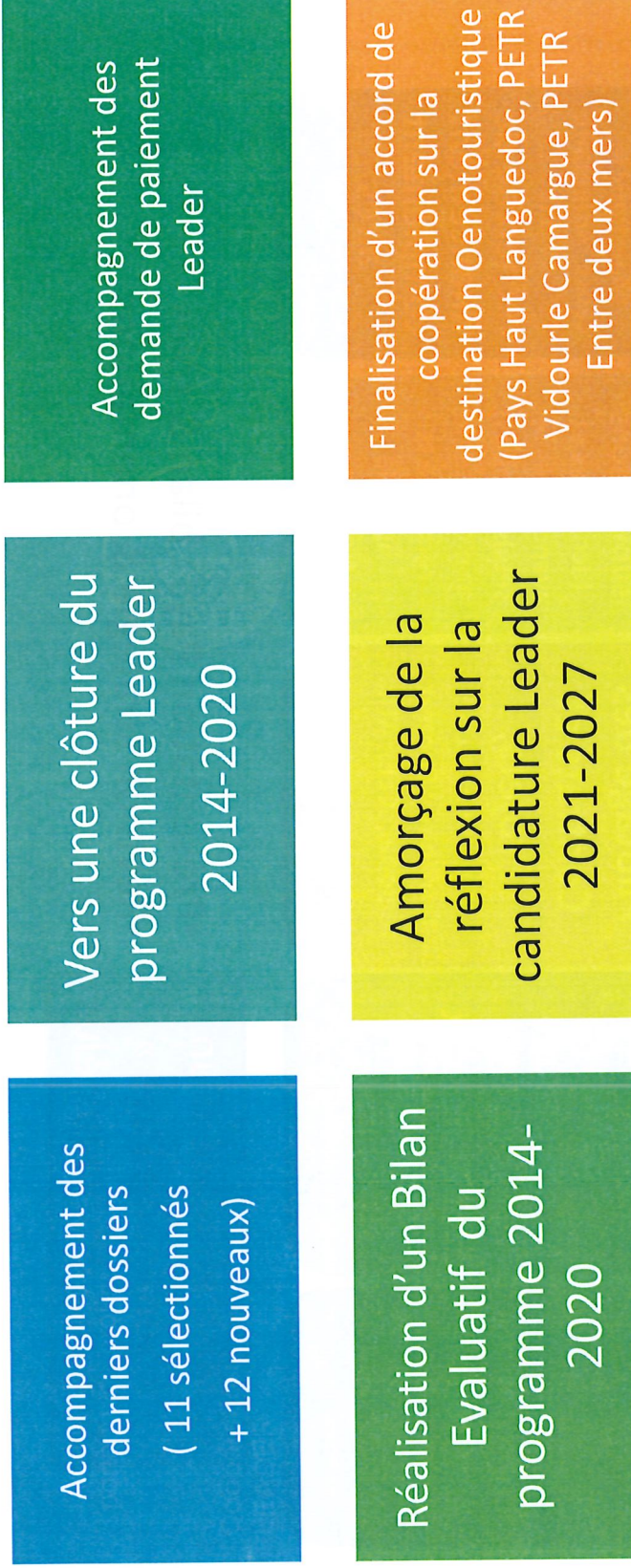
Maintenir le  
cadre budgétaire  
via la  
recherche de  
financement  
complément  
aires

Mise en place d'un  
« Séminaire Pays »  
avec les nouveaux élus

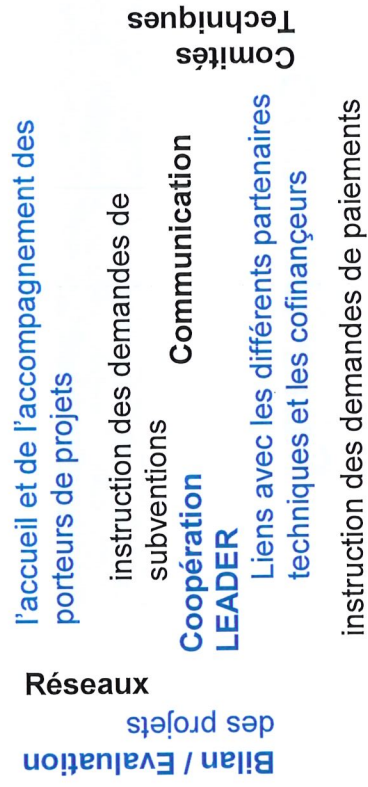
- Présentation Pays : bilan & rôles
- Révision stratégie & orientations



## • Leader GAL – Convivencia II

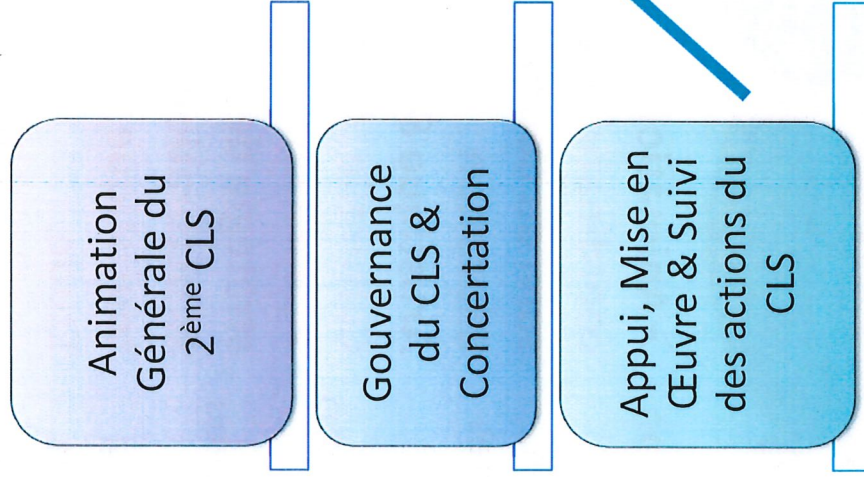


### 4 Comités de Programmation





# • Pôle Santé



## EXEMPLES

=> Appui projets coordonnés (MSP...)

=> Animation CLSM Coeur d'Hérault

=> Appui MdA consultation psychologiques jeunes

=> Appui prévention santé lors festival

=> Santé des plus fragiles (Effichronic)

=> Addictions : Equipe mobile de réduction des risques

=> Création MOOC

Alimentation jeunes enfants (formation en ligne)

=> Enquete sages femmes (formation & promotion)

=> Audit patrimoniale usage des pesticides

⇒ Réponse au Défi n°2

Observatoire territorial

Communication après des acteurs & de la population

Renforcement du Pôle Santé

# • Pôle Culture & Tourisme



- **Coordination avec les 3 OT**
- Concertation avec partenaires et pros
- Éductours thématiques V&D
- Lettre mensuelle réseau V&D
- Évènementiel V&D (Fascinant week-end)

- **Animation, coordination et suivi du Contrat Education Artistique & Culturelle (CGEAC)**
- Définition d'une **stratégie de structuration touristique : Etude**, concertation et mise en oeuvre

- ✓ **Ateliers pros Vignobles & Découvertes**
- ✓ Aides aux porteurs de projet / Orientation vers des **démarches Qualité**

- ✓ **Gestion du portail Vignobles & Découvertes**
- ✓ Création et diffusion d'outils de communication (cartes, photothèque...)
- ✓ Suivi plan marketing et réseaux sociaux
- ✓ **Promotion des APN**
- ✓ **Projet de coopération**

- ✓ Lien Culture / Tourisme
- ✓ Évènements consommation responsable
- ✓ **Tourisme durable**

⇒ Réponse aux Défis n°1,2 & 3



# • Pôle Economie

⇒ Réponse au Défi n°3

Coordination &  
Animation de la  
vie économique

Représentation  
Régionale du  
Pays Cœur  
d'Hérault

Actualisation du  
Schéma  
Stratégique de  
Développement  
Economique du  
Cœur d'Hérault

**Pépinière d'entreprises multipolaire**

Accueil, Info, Orientation et  
Accompagnement des entreprises et  
porteurs de projets

Promotions des savoir-faire & atouts  
économique du Pays Cœur d'Hérault

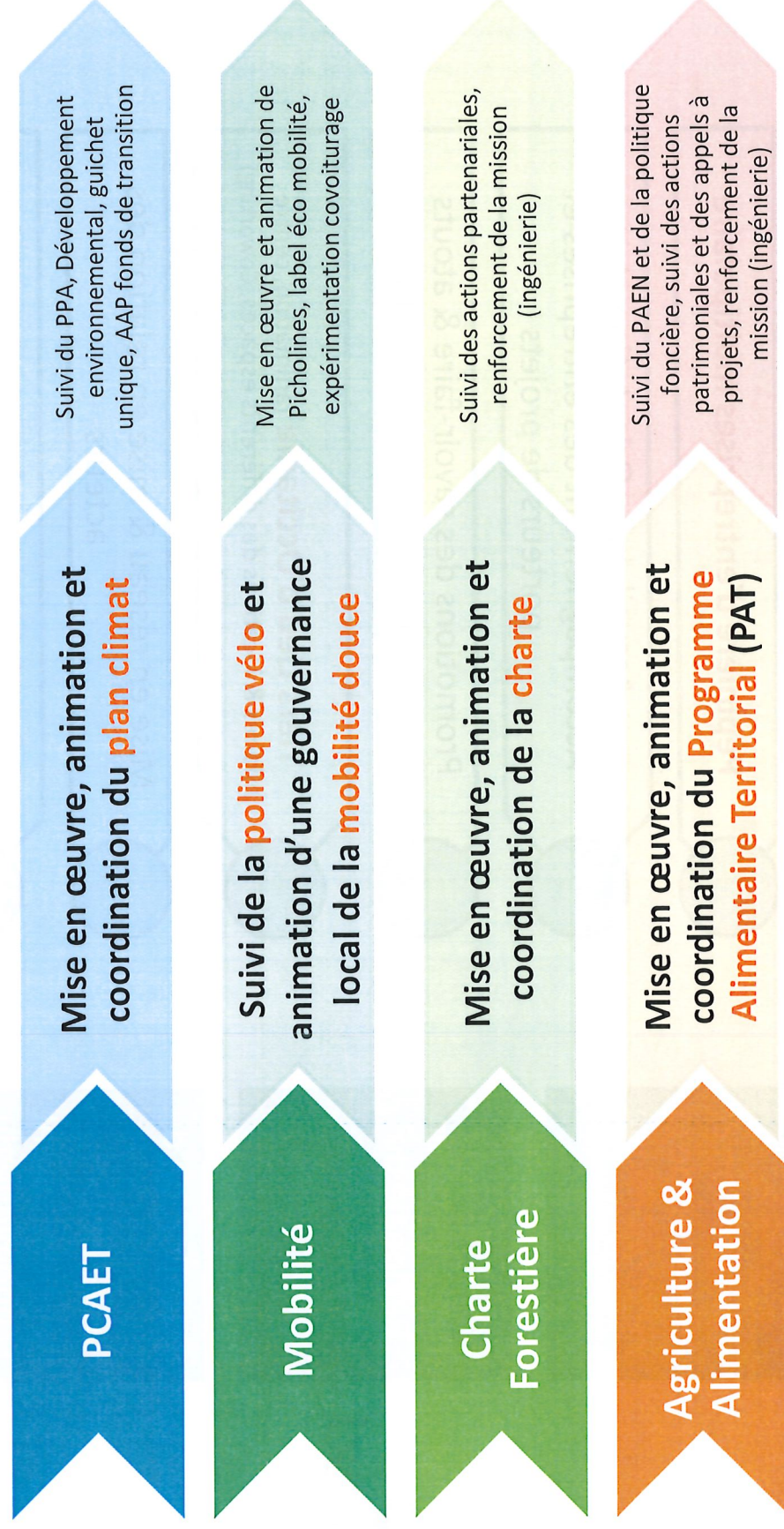
**Tiers Lieu d'Occitanie** (animation, centre  
affaires & locations des différents espaces, Coworking)

Mise en réseau & mise en relation des  
acteurs

**Ingénierie de projets** structurants multi-  
partenarial (réseau tiers lieux du PCH, étude sur  
l'attractivité du territoire et des entreprises, ...)

# • Pôle Aménagement & Environnement

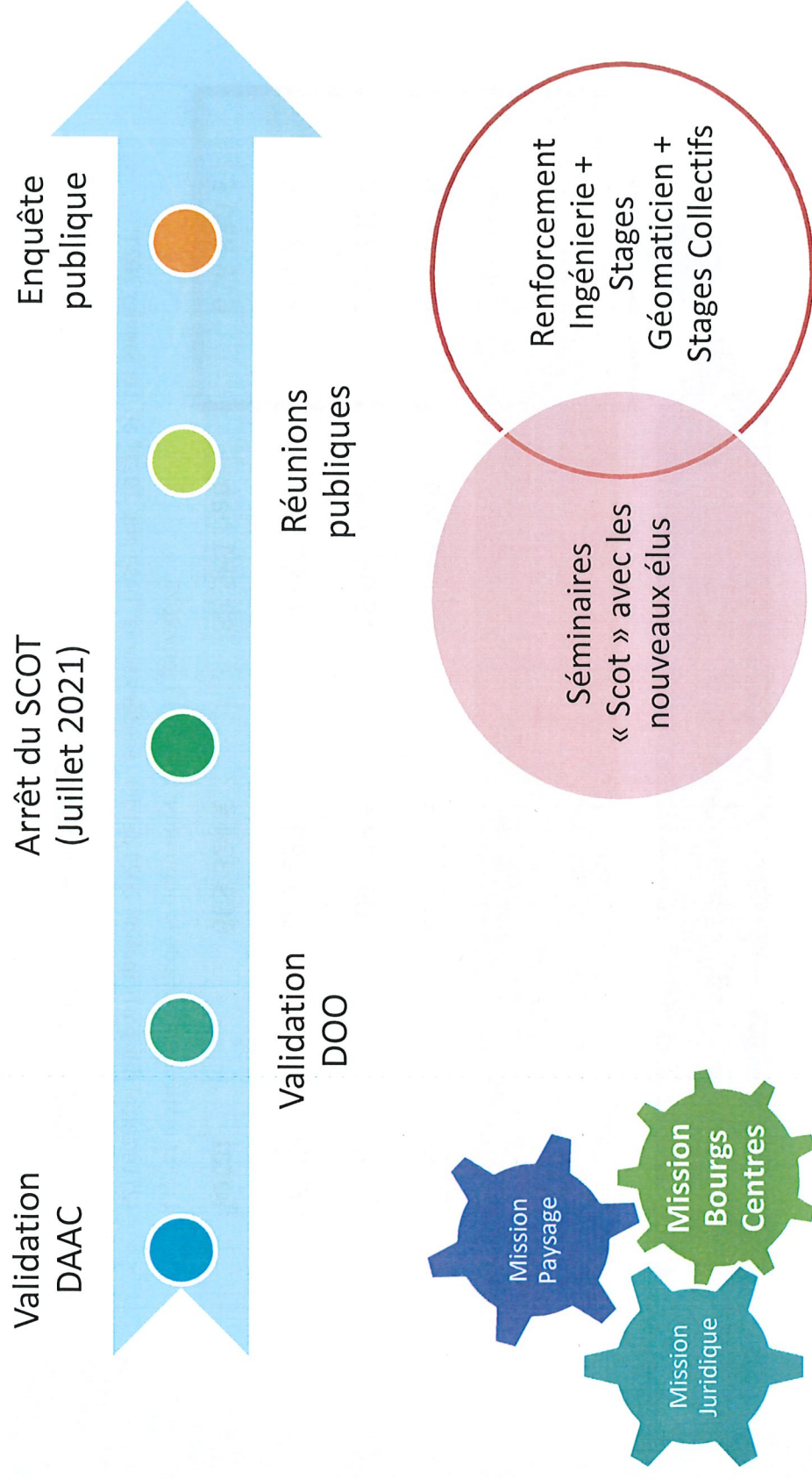
⇒ Réponse aux Défis n° 4, 5 & 6





# Budget annexe Scot

⇒ Réponse aux Défis n°4, 5 & 6



## ❖ Budget Principal – Participations des EPCI 2021

Hypothèse 1 : Maintien Approche Statutaire  
« base population »



|       | Participations 2020<br>7.47€ (1) | Base Pop 2020 | ESTIMATION<br>Hyp 7,47€/hab<br>(2) |
|-------|----------------------------------|---------------|------------------------------------|
| CCC   | 206 777 €                        | 28 158 hab    | 210 340 €                          |
| CCLL  | 109 249 €                        | 15 031 hab    | 112 282 €                          |
| CCVH  | 289 298 €                        | 39 392 hab.   | 294 258 €                          |
| Total | 605 324 €                        | 82 581 hab    | 616 880 €                          |

(1) Estimatif sur la base de la population 2017 – 1<sup>er</sup> janv 2021

(2) Le calcul des participation 2021 seront réalisées sur la "base pop 2021" au 1<sup>er</sup> janvier 2021"

• + 11 000€ / OT sur le tourisme

Réactivité implication  
action / aide territoire

Positionnement fort du  
Pays face Etat / CR / CD



## ❖ Budget Principal — Participations des EPCI 2021

Hypothèse 2 : Maintien Participation Statutaire à l'euro constant « 2020 »



|       | Participations 2020 7.47€<br>(1) | Base Pop 2020 | ESTIMATION<br>Hyp<br>#7,33€/hab <sup>(1)</sup> |
|-------|----------------------------------|---------------|------------------------------------------------|
| CCC   | 206 777 €                        | 28 158 hab    | 206 777 €                                      |
| CCLL  | 109 249 €                        | 15 031 hab    | 109 249 €                                      |
| CCVH  | 289 298 €                        | 39 392 hab.   | 289 298 €                                      |
| Total | 605 324 €                        | 82 581 hab    | 605 324 €                                      |

(1) Estimatif sur la base de la population 2017 – 1<sup>er</sup> janv 2021

- + 11 000€ / OT sur le tourisme

Arbitrage nécessaires  
actions / aides territoire

## ❖ Budget Principal – Autres financeurs 2021





## ❖ Budget SCoT 2021 - Participations des EPCI 2021



| Participation 2020 |          |          |         |           | Part 2021         |
|--------------------|----------|----------|---------|-----------|-------------------|
|                    | Fonct    | Inv      | Daac    | TOTAL     | Part. Forfaitaire |
| CCC                | 37 300 € | 19 700 € | 8 950 € | 65 950 €  | 57 000€           |
| CCLL               | 37 300 € | 19 700 € | 8 950 € | 65 950 €  | 57 000€           |
| CCVH               | 37 300 € | 19 700 € | 8 950 € | 65 950 €  | 57 000€           |
| Total              |          |          |         | 197 850 € | 171 000€          |

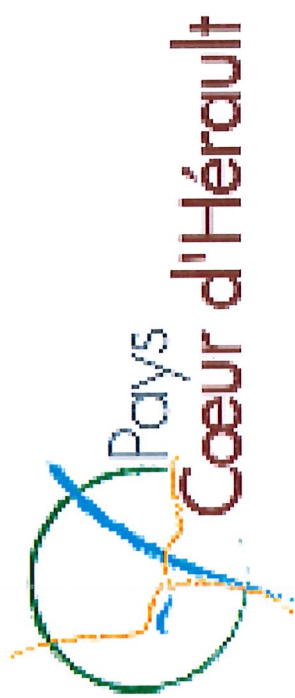
- finaliser l'élaboration du SCOT
- impulser la dynamique de post-élaboration et suivi

# 2021... une année « stratégique »

- ❖ Préparation des nouveaux programmes européens, du CPER
- ❖ Accompagner le plan de relance / Contrat de ruralité et de transition écologique
- ❖ Actualisation de la charte territoriale du Pays
- ❖ Arrêt du SCOT
- ❖ Réflexions sur la mutualisation à l'échelle du Pays (tourisme, santé, économie...)



# DEBAT





# Sigles

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- APN : Activités de pleine nature
- ARS : Agence régionale de santé
- ATI : Approche territoriale intégrée (programme européen)
- CCI : Chambre Commerce et Industrie
- CFE : Cotisation foncière des entreprises
- CFT : Charte forestière territoriale
- CGEAC : Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle
- CLS : Contrat local de santé
- CLSM : Contrat local de santé mentale
- CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
- CPER : Contrat de plan Etat-Région
- CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- DAAC : Document d'aménagement artisanal et commercial
- DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGF : Dotation globale de fonctionnement
- DOB : Débat d'orientations budgétaires
- DOO : Document d'orientation et d'objectifs
- DPV : Dotation politique de la ville
- DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
- DSIS : Dotation de soutien à l'investissement des départements
- DSU - DSR : Dotation de solidarité urbaine et rurale
- FCTVA : Fonds de compensation de la TVA
- FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FMI : Fonds monétaire international
- FSE : Fonds social européen
- LEADER : Liaison entre action de développement de l'économie rurale (programme européen)
- MOOC : Massive Open Online Course (formation à distance)
- OT : Office de tourisme
- PAT : Programme alimentaire territorial
- PCEAT : Plan climat air énergie territorial
- PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
- PLF : Projet de loi de finances
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- V & D : Vignobles et Découvertes
- ZFU : Zones franches urbaines
- ZRR : Zones de revitalisation rurales

## Missions et Participations 2010 à 2020

